

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDATE :

. de la convocation : 11.09.2026

. d'affichage : 11.09.2026

N° de la délibération : 2026-144NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 60

. présents : 49

. votants : 57

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace séminaire de la Nouvelle Scène à NESLE, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEMULE, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme POTURALSKI Patricia, MM. CARON Gilles, BOITEL Francis, Mme FANCHON Catherine, M. BLOIS Frédéric, Mme SLOWINSKI Corinne, M. BECQUERELLE David, MM. GRIMAUX Patrice, CHRETIEN Gabriel, Mme DESSAINT Corinne, MM. IDE Jean-François, DELVILLE Jean-Pierre, JOLY Vincent,

Mme POTURALSKI Patricia avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoît,
M. CARON Gilles avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric,
M. BOITEL Francis avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe,
Mme FANCHON Catherine avait donné pouvoir à Mme DA SILVA Estelle,
M. BLOIS Frédéric avait donné pouvoir à M. DUBREUCQ Benoît,
Mme SLOWINSKI Corinne avait donné pouvoir à M. GOUBRON Julien,
M. BECQUERELLE David avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques,
M. CHRETIEN Gabriel avait donné pouvoir à Mme POLIN Justine,

M. GRIMAUX Patrice était représenté par Mme BELLEGUEULE Francine, suppléante,
M. IDE Jean-François était représenté par M. LEROY Olivier, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme Françoise RAGUENEAU

OBJET :

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTE PAR LE SMITOM DU SANTERRE POUR L'ACHAT DE BENNES DE DECHETERIE

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes de l'Est de la Somme peut être amenée à acquérir des bennes destinées au fonctionnement de ses déchèteries.

Plusieurs collectivités membres du SMITOM du Santerre présentent des besoins similaires. La mutualisation de ces achats permet de regrouper les besoins, d'optimiser la procédure de mise en concurrence et de rechercher des conditions économiques plus favorables grâce à la massification des commandes.

Dans cette perspective, le SMITOM du Santerre propose à ses collectivités adhérentes de constituer un groupement de commandes consacré à l'achat de bennes de déchèterie. La convention constitutive fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement, constitué pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2026.

Le SMITOM du Santerre est désigné coordonnateur du groupement. À ce titre, il assure notamment le recensement des besoins, la préparation et la conduite de la procédure de passation, ainsi que la signature et la notification du marché. Chaque membre demeure ensuite responsable de l'exécution du marché pour les besoins qui lui sont propres, notamment de l'émission des bons de commande et du règlement des factures correspondantes.

La convention prévoit par ailleurs que le coordonnateur ne perçoit aucune rémunération au titre de ses missions et supporte les frais liés à la procédure de passation et au fonctionnement du groupement.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1414-3,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2113-6 et L. 2113-7 relatifs aux groupements de commandes,

Vu les statuts du SMITOM du Santerre,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 mai 2018 reconnaissant les statuts de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme en matière de collecte et de traitement des déchets sur son territoire,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 12 septembre 2019 relative au transfert de la gestion des bas de quai des déchèteries au SMITOM du Santerre,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de bennes de déchèterie proposé par le SMITOM du Santerre, annexé à la présente délibération,

Considérant l'intérêt de mutualiser les besoins des différents acheteurs publics afin d'optimiser les conditions de passation du marché et de rechercher des économies d'échelle,

Considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes de l'Est de la Somme de pouvoir bénéficier de ce dispositif pour répondre à ses besoins en matière de bennes de déchèterie,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

. **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme au groupement de commandes constitué pour l'achat de bennes de déchèterie et coordonné par le SMITOM du Santerre ;

. **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération ;

. **PRECISE** que la Communauté de Communes de l'Est de la Somme déterminera et communiquera au coordonnateur ses besoins propres dans les conditions prévues par la convention et assurera, pour ce qui la concerne, l'exécution des commandes ainsi que le règlement des factures correspondantes ;

. **AUTORISE** le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

A blue ink signature, appearing to be "A. Samuël", written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance,

A blue ink signature, appearing to be "A. Guéjean", written over a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

S²LOW

ID : 080-200070985-20260917-DELIB_2026_144-DE

